

Document d'Informations Clés (DIC)

OBJET

Ce document fournit aux investisseurs les informations clés concernant ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont requises par la loi afin de vous aider à (i) comprendre en quoi consiste le produit (ii) mesurer quels risques, coûts, gains potentiels et pertes sont liés à ce produit et (iii) vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Classe d'actions C d'investisseurs d'EdR Private Equity Select Access Fund II S.A., SICAV-RAIF - Privilege 2021 Sub-Fund (le "Fonds")

Le Fonds est un compartiment de EdR Private Equity Select Access Fund II S.A., SICAV-RAIF, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement alternatif réservé soumise à la loi du 23 juillet 2016 relative aux fonds d'investissement alternatifs réservés.

Concepteur du PRIIP :	Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A.	Numéro unique du Produit:	PRIV000002
Adresse :	4, rue Robert Stumper L-2557 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	Pour plus d'informations merci de contacter la Société de Gestion :	Tel +352 26 74 22 1 www.cbarm.lu

Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP : Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Ce document a été mis à jour pour la dernière fois le 05/10/2021

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Le fonds est un compartiment d'EdR Private Equity Select Access Fund II S.A., SICAV-RAIF, une société anonyme consituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement alternatif réservé, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 4, rue Robert Stumper, Grand-Duché de Luxembourg. Le Fonds est un fonds d'investissement alternatif, au sens de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "DGFI"), telle que transposée au Grand-Duché de Luxembourg par la loi du 12 Juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi GFIA"), telle que modifiée. Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A. (le "GFIA") s'est vu confier les activités de gestion de portefeuille et du risque du Fonds.

OBJECTIFS

Le Fonds est un fonds nourricier de Privilege 2021, compartiment de Privilege Access FPCI, fonds professionnel de capital investissement (le "Fonds Maître"). L'objectif du Fonds est d'investir l'ensemble de ses actifs dans le Fonds Maître déduction faite des frais et dépenses.

L'objectif principal du Fonds Maître est d'investir pour environ 75% de l'engagement total dans des Investissements Primaires et pour environ 25% de l'engagement total dans des Transactions.

Les Investissements Primaires consisteront en fonds sous-jacents ayant pour stratégie principale d'investir en fonds propres, en tant que minoritaire ou majoritaire, dans des sociétés non cotées. Ces fonds seront sélectionnés parmi les fonds actifs en capital-transmission (buyout) et capital croissance (growth) investissant majoritairement dans des sociétés du mid-market mais également dans des sociétés small cap et/ou large cap, principalement en Europe (pour environ 60% de l'engagement total du Fonds Maître) et aux Etats-Unis (pour environ 40% de l'engagement total du Fonds Maître) et, à titre accessoire, dans les pays émergents.

Les Transactions seront des Investissements Secondaires et des Co-Investissements dans des sociétés non cotées.

Le Fonds Maître pourra investir dans une limite de 10% de son engagement total dans des fonds de dette privée ou dans des titres de créances (obligations, notes, EMTN, etc.) ayant comme sous-jacent des actifs de Private Equity.

Afin de présenter un profil de risque équilibré, le Fonds Maître ne pourra pas être exposé, par transparence, à plus de quinze pour cent (15%) de l'engagement total dans un seul Investissement en Portefeuille.

Le Fonds Maître a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque de son règlement.

Pour plus de détails notamment sur les objectifs d'investissement, la stratégie et les facteurs de risques du Fonds Maître, veuillez vous référer au règlement du Fonds Maître.

INVESTISSEURS DE DETAIL CIBLES

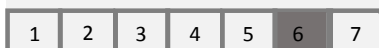
Il est envisagé de commercialiser le Fonds aux investisseurs institutionnels, professionnels, avertis. Les investisseurs de détails qui souhaiteraient investir dans le Fonds doivent qualifier d'investisseurs de détails, suivant le Règlement Européen et du Conseil du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, ayant suffisamment d'expérience et de connaissance théorique des fonds de private equity, désireux d'investir dans un investissement fermé, capables d'assumer la perte de leur investissement et qui ont d'un horizon d'investissement à long terme.

DUREE

Le Fonds est établi pour une durée de dix (10) ans à partir de la date de dernier jour de souscription. Cette durée pourra être étendue par décision du conseil d'administration du Fonds si des extensions au niveau du Fonds Maître l'exigent. Le conseil d'administration du Fonds pourra aussi mettre fin de manière anticipée à la vie du Fonds en fonction de la réalisation de désinvestissements au niveau du Fonds Maître.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risques



← Risque plus faible

Risque plus fort →



L'indicateur de risques est déterminé selon les hypothèses suivantes : (i) détention du produit pendant 12 ans, (ii) pas de retour sur investissement de manière anticipée et (iii) pas de liquidité du produit pendant cette période sans une décote significative, impactant fortement le retour sur investissement.

L'indicateur synthétique de risques détermine le niveau de risque du produit comparé à d'autres produits. Il montre dans quelle mesure le produit est sujet à perdre de sa valeur suite à des mouvements de marchés ou en raison de notre incapacité à vous payer. Ce produit a été classé 6 sur 7 : cela correspond à la seconde catégorie de risque la plus élevée.

Cela évalue de manière sommaire les pertes potentielles, des conditions de marché défavorables sont hautement susceptibles d'entraver la capacité du Fonds à vous payer.

Des changements dans les lois et traités fiscaux peuvent affecter négativement les retombées financières de votre investissement. Ce produit ne comprend aucune protection contre les mauvaises performances du marché de telle sorte que vous êtes susceptible de perdre une partie ou la totalité de votre investissement. Si le Fonds est incapable de payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de Performance

Investissement € 10.000

13 ans (période de détention recommandée)

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 779
	Rendement annuel moyen ¹ (%)	-0,51%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 585
	Rendement annuel moyen ¹ (%)	5,63%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 696
	Rendement annuel moyen ¹ (%)	9,77%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	17 316
	Rendement annuel moyen ¹ (%)	14,17%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 13 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10.000². Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourriez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de la performance du marché et de la durée de détention du présent produit d'investissement.

Le scénario de tensions, le plus défavorable présenté ici, montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes. Néanmoins, il ne prend pas en compte la situation ou vous perdriez la totalité de votre investissement. Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter cet investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais éventuels dus à votre conseiller ou distributeur, ni de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE T'IL SI LE FONDS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les pertes ne sont pas couvertes par le régime de garantie ou de compensation de l'investisseur. De plus, Edmond de Rothschild (Europe) S.A., en sa qualité de banque dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs du Fonds (le « Dépositaire »), présente un potentiel risque de défaut si les actifs du Fonds tenus par le Dépositaire sont perdus. Toutefois, ce risque de défaut est limité en raison des règles énoncées à l'article 19 de la Loi GFIA et dans le Règlement Délégué (UE) 231/2013 de la Commission qui impose une ségrégation des actifs entre ceux du Dépositaire et ceux du Fonds. Le Dépositaire est responsable envers le Fonds ou les investisseurs du Fonds de la perte d'un instrument financier conservé par lui ou par l'un de ses délégués, à moins que le Dépositaire ne puisse démontrer que la perte est née d'un événement extérieur et indépendant d'un contrôle satisfaisant de sa part. Pour toute autre perte et conformément à la Loi GFIA et toutes autres règles et réglementations applicables, le Dépositaire doit être tenu responsable en cas de négligence ou de manquement intentionnel à l'accomplissement de ses responsabilités et de ses obligations.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants présentés ici sont les coûts cumulés (i) du produit lui-même et (ii) du Fonds Maître. Pour écarter tout doute, les coûts de transactions de portefeuille affichés ci-dessous sont les coûts induits par le Fonds Maître. Aucun coût de transaction n'est facturé au niveau du Fonds.

Ces montants excluent les potentielles pénalités d'un retrait prématuré.

Les chiffres sont calculés sur une hypothèse d'investissement de EUR 10 000 et sont des estimations qui peuvent être amenées à changer dans le futur.

La personne vous vendant ou vous conseillant au sujet de ce produit peut vous facturer d'autres coûts. En ce cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et vous montrera l'impact de ces coûts sur votre investissement au cours du temps.

Investissement € 10.000

Coûts totaux

Impact annuel des coûts sur le rendement

Sortie après 13 ans

-€ 1 898

4,41%

¹ Le taux net de rendement interne (« TRI net ») pour l'investisseur est une méthode de calcul des rendements utilisée dans le capital investissement pour comparer la rentabilité d'un investissement et correspond à un taux de rendement annuel. Le pourcentage de rendement pour les investisseurs est déterminé selon le montant et la date de chaque appel de Fonds et chaque distribution du Fonds. Le terme « net » reflète l'impact des coûts sur la performance des investissements du Fonds.

² Cette somme est considérée comme étant votre engagement maximal dans le Fonds, appelé tout au long de la vie du produit, et tenant compte des distributions futures réalisées par le Fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement prévue dans le Règlement selon les différentes catégories de coûts.

%			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez et il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction & d'abandon sur le portefeuille	0,17%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	3,46%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surperforme.
	Commission d'intéressement	0,78%	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à 8% et inférieure à 10%. Si la performance est supérieure à 10 %, un paiement de 80% du différentiel entre le rendement final et le taux seuil sera fait aux investisseurs après la sortie de l'investissement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER LE PRODUIT ET PUIS-JE EFFECTUER UN RACHAT ANTICIPE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 13 ans

Le Fonds est un fonds fermé, ce qui signifie que les parts ne peuvent pas être rachetées aux investisseurs avant la liquidation du Fonds. La durée minimale de détention est en principe de 10 ans à compter de la date de constitution du Fonds, tel que décrit avec plus de détails sous la rubrique « Durée ».

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, veuillez nous contacter par courrier postal, email ou fax.

Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A.

4, rue Robert Stumper

L-2557 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

www.cbrm.lu

Tel.: +352 26 74 22 1

Fax: +352 26 74 22 99

E-mail: cbrm@edr.com

Les réclamations doivent être adressées par écrit à la personne en charge des réclamations (par courrier postal, email ou fax).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations contenues dans ce DIC sont complétées par le mémorandum de placement confidentiel et le contrat social du Fonds Maître, qui seront communiqués aux investisseurs de détail avant leur souscription. Par ailleurs, le dernier rapport annuel et la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) du Fonds ainsi que des renseignements sur la performance historique du fonds lui seront également fournis avant souscription, si applicable, comme en dispose l'article 21 de la Loi GFIA. D'autres documents d'information peuvent être obtenus gratuitement de la part du concepteur du PRIIP. Une version papier et gratuite du DIC est disponible sur demande auprès du concepteur du PRIIP.